

SESSION DE FORMATION - Programme Régional de Formation

Formation financée par le Conseil Régional d'Aquitaine, le cas échéant avec le concours du FSE.

Libellé du marché : **AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE**

N° du Marché : 071

Titulaire : **GRETA AGENAIS & VAL DE GARONNE**

Contact : **PIERRE Jacques** greta.agenvalgaronne@ac-bordeaux.fr

Type de programme : **PRF MC 07 - Formation qualifiantes spécialisées**

Nombre prévisionnel de sessions : 01

GFE 16 : **Santé - Paramédical - Travail Social - Soins personnels**



Prestataire pour la session : **GRETA AGENAIS & VAL DE GARONNE**

Contact(s) : **PIERRE Jacques**
greta.agenvalgaronne@ac-bordeaux.fr

Téléphone : 05.53.76.02.54

Télécopie : 05.53.76.02.58.

Site(s) : **L.P Jacques de Romas - Nérac**

Effectif minimal de mise en œuvre : 11

Date : **Du 30/09/2011 Au 01/06/2012**

Modalité d'entrée : **Dossier de candidature, tests et entretien**

Objectifs de la session de formation : Qualification Certifiante et Diplômante

La finalité de la formation est l'obtention de la mention complémentaire "aide à domicile" qui rend le stagiaire titulaire de droit du DEAVS et de rendre capable le stagiaire de développer les compétences de futur intervenant auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif.

Il doit être capable :

- d'appréhender les situations et leurs évolutions,
- de concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits,
- de réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements,
- de contribuer aux soins d'hygiène corporelle et d'assurer le confort et la sécurité des usagers,
- de favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l'autonomie,
- de participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes,
- de solliciter les partenaires compétents.

Par toutes ses activités, il doit être capable de contribuer au maintien et à la restauration de l'autonomie des personnes et de préserver les liens sociaux

MODULE 1 Préparation et service des repas et collations	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer, réaliser, dresser et servir des menus équilibrés, conformes à un régime prescrit en tenant compte de l'âge, des goûts et des habitudes socio - culturelles de la personne ○ Gestion des produits alimentaires
MODULE 2 Entretien du cadre de vie, des équipements et du linge	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entretien des différentes surfaces, matériels, mobilier à domicile ○ Réaliser des réfections et des adaptations simples de linge ou de vêtements à la main ou à la machine
MODULE 3 Gestion des documents de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gérer un Budget ○ Classer des papiers ○ Gérer des documents administratifs
MODULE 4 Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices et aux déplacements chez une personne âgée, chez une personne handicapée ou chez l'enfant afin de satisfaire ses divers besoins	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier et satisfaire aux besoins de la personne ○ Communiquer efficacement avec la personne ○ S'informer, analyser, décider ○ Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue ○ Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité ○ Assurer les soins d'hygiène corporelle, l'aide aux activités motrices et aux déplacements ○ Assurer la prévention et la sécurité ○ Evaluer et ajuster son action

MODULE 5 Prévenir les risques liés aux activités physiques dans le domaine sanitaire et social	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre des techniques de manutention liées aux tâches ménagères à l'accompagnement à la marche au transfert des personnes ○ Mettre en œuvre des exercices physiques destinés à renforcer la musculature et à éviter la fatigue musculaire
MODULE 6 Prévention et secours civiques de niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la protection immédiate, adaptée et permanente, de lui-même, de la victime et des autres personnes, des dangers et du sur - accident ○ Assurer la transmission de l'alerte au service d'urgence le plus adapté ○ De réaliser immédiatement les gestes de secours d'urgence après avoir analysé la situation
MODULE 7 Répondre aux besoins des personnes en fonction des différents processus pathologiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Observer la personne aidée pour repérer son état général et déterminer ses besoins.

Public visé pour la session :

- Public âgé de 18 ans au moins à l'entrée en formation.
- Avoir une bonne résistance physique.
- Etre mobile.
- Avoir validé son projet professionnel dans le secteur du service à la personne auprès du Pôle Emploi et/ou Mission Locale.
Des aptitudes relationnelles importantes doublées de facultés d'adaptation et d'autonomie sont essentielles, compte tenu de l'activité professionnelle envisagée (relation d'aide).
- L'origine géographique du candidat : la priorité sera donnée à ceux domiciliés dans l'aire de recrutement Agen-Nérac

Nombre de places stagiaires disponibles sur la session : 13 places

Parcours : durée moyenne 1064 heures

Alternance (Nb stages et durée en semaines) : **16 semaines de stage en entreprise** -35 heures hebdomadaires-
(10 dans une structure intervenant au domicile, 6 dans une structure recevant du public)

- Stage 1 : Du 24/10 au 18/11 (à domicile)
- Stage 2 : Du 12/12 au 23/12 - Congés du 26/12 au 30/12 - Stage du 02/01 au 13/01 (à domicile)
- Stage 3 : Du 6/02 au 2/03 (15 premiers jours à domicile - 15 derniers jours en structure)
- Stage 4 : Du 2/04 au 27/04 (en structure)

Date(s) Info(s) collective(s): Vendredi 09/09/2011 à 9 heures au LP Jacques de Romas - 47600 Nérac
Tests & Entretiens: Jeudi 15/09/2011 à 9 heures au LP Jacques de Romas - 47600 Nérac
Date de formation : du vendredi 30/09/2011 Au vendredi 01/06/2012 au LP Jacques de Romas - 47600 Nérac
Date limite dépôt candidature: Vendredi 23/09/2011

Conditions d'accès réglementaires :

Etre mobile. Connaître les contraintes du secteur, avoir satisfait aux épreuves d'admission

Depuis la publication du décret n° 2007-497 du 30 mars 2007 modifiant l'article D.337-144 du code de l'éducation relatif à la mention complémentaire, qui précise : "Sur décision du recteur, prise après avis de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, peuvent également être admises en formation les personnes à la recherche d'un emploi ou en reconversion professionnelle ayant interrompu leurs études depuis plus de deux ans et ne possédant pas les diplômes et titres exigés par chaque arrêté de spécialité, mentionné à l'article D.337-143, ni les autres titres ou diplômes mentionnés au premier alinéa du présent article".

Tout public respectant ces critères peut accéder à cette formation, après avoir satisfait aux tests de sélection, construits par l'équipe pédagogique et reçu l'aval de l'autorité académique, il s'agit du positionnement réglementaire.

Peuvent également y accéder les candidats titulaires des titres et diplômes de niveau V fixés par l'arrêté du 10 septembre 2004 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2006, la possession de certains de ces diplômes entraîne la dispense d'Unités

Aire de recrutement / publics : **Lot et Garonne - Tout Public**

Zone d'emploi : **Agen**

Pré-requis pédagogiques : **Savoir lire et écrire**

Equipements et/ou tenue nécessaires, frais éventuels : **Aucun**

Autres critères ou modalités de sélection : **Aucun**

Certification(s) préparée(s) : **Mention complémentaire Aide à Domicile (équivalent du DEAVS)**

Métiers préparés : **Auxiliaire de vie**

OU suite de parcours qualifiant envisageable :

Programme pédagogique : 35 heures hebdomadaire en centre & entreprise

- **Module Positionnement** (7 heures)

- **3 modules constitutifs de l'Unité 1** : GESTION ET RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE

- MODULE 1 Préparation et service des repas et collations (De 0 à 77heures)
- MODULE 2 Entretien du cadre de vie, des équipements et du linge (De 0 à 49 heures)
- MODULE 3 Gestion des documents de la vie quotidienne (De 0 à 14 heures)

- **4 modules constitutifs de l'Unité 2** : ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE DANS LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DANS LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

- MODULE 4 : Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices et aux déplacements chez une personne âgée, chez une personne handicapée ou chez l'enfant afin de satisfaire ses divers besoins (De 0 à 105 heures)
- MODULE 5 : Prévenir les risques liés aux activités physiques dans le domaine sanitaire et social (De 0 à 35 heures)
- MODULE 6 : Prévention et secours civiques de niveau 1 (De 0 à 14 heures)
- MODULE 7 : Répondre aux besoins des personnes en fonction des différents processus pathologiques (De 0 à 42 heures)

- **4 modules constitutifs de l'Unité 3** : ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE DANS LA VIE RELATIONNELLE ET SOCIALE

- MODULE 8 : Identifier l'environnement juridique, institutionnel et social des usagers du maintien à domicile (De 0 à 35 heures)
- MODULE 9 : Exercice Professionnel (De 0 à 49 heures)
- MODULE 10 : Relation d'aide (De 0 à 35 heures)
- MODULE 11 : Développement et maintien de l'autonomie (De 0 à 70 heures)

- **Module Techniques de recherche d'emploi** (21 heures)

**Codification
ROME**

**Codification
Formacode**

Modalités pédagogiques : **Formation en présentiel**

Modalités d'évaluation : **U1 et U2 en contrôle en cours de formation, U3 en examen ponctuel**

Rythme hebdo / Horaires : **35h hebdomadaires, 9 h à 12h30 & 13h30 à 17 h**

Interruption pour fermeture : **Congés du 26/12 au 30/12/2011**

Services proposés par l'OF ou disponibles à proximité : **Possibilités de restauration au self de l'établissement**

Accessibilité : **BUS depuis Agen**

Droits et devoirs (si diffusion aux stagiaires)

- Dès votre entrée en formation, il vous sera remis un "livret du stagiaire". Vous devrez signer un contrat de formation
- Vous pourrez contribuer à désigner un représentant des stagiaires pour la durée de l'action
- La présence est obligatoire pendant toute la durée de la formation. Les absences doivent être justifiées comme pour un salarié. Dans les stages à temps plein, une absence d'une journée non justifiée entraîne une retenue sur votre rémunération mensuelle. Les absences pour maladie ou maternité entraînent une suspension de votre rémunération, vous bénéficiez alors des prestations versées par votre caisse d'assurance maladie.
- Vous êtes soumis au respect du règlement intérieur de l'organisme de formation et de l'entreprise pendant les périodes de stages.
- Six mois après votre formation vous recevrez un questionnaire d'évaluation, quelle que soit votre situation à ce moment là, faites-la connaître en répondant à cette enquête. Vous nous aiderez à améliorer les actions conduites.
- Tous les stagiaires ont droit à une indemnisation Pole emploi ou au Revenu Social de Formation financé par la Région (parcours supérieur ou égal à 70 h)
- Chaque stagiaire non affilié à un régime de sécurité sociale bénéficie d'une protection sociale financée par la Région (parcours supérieur ou égal à 40 h)

Siège Administratif : GRETA AGENAIS & VAL DE GARONNE

Lycée Val de Garonne - Rue Ejea de los Caballeros - BP 307 - 47207 MARMANDE CEDEX
Tél.: 05.53.76.02.54. - Fax : 05.53.76.02.58. E-Mail : greta.agenvalgaronne@ac-bordeaux.fr
Ministère de l'Éducation Nationale. - N° Indigo : 0820 810 110 - Site : www.greta-avdg.fr
N° d'existence : 7 247 P 000 247 - N° SIRET : 194 700 209 000 27 - N° NAF : 8559A

